

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 04**Excusé : 01**Absent : 00**Qui ont pris part**à la délibération : 28*

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h39) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie- M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline - M. FRANCESCHINI Damien– M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - M. BLANC Romain donne pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. CALMET Pierre – Mme MONTAGNY donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan

Excusé : M. CLAVE Denis

Absent :

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien

9. VOTE DES PARTICIPATIONS VERSEES DANS LE CADRE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le maire présente à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal la liste des participations versées en 2024 dans le cadre du vote du budget primitif de la commune.

Nom de l'organisme de regroupement	Montant du financement
IFAPE	1 900,00 €
MIAJ	5 967,62 €
TERAGIR - PAVILLON BLEU	2 000,00 €
SCLV	1 044,82 €
SIVAAD	12 700,98 €
TOTAL	23 613,42 €

B. MIAJ

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que Mme Laure PICHARD et Mme Catherine DEFAUX ne prendront pas part au vote dans la mesure où elles sont membres du Conseil d'administration de la MIAJ.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir verser ladite participation d'un montant de 5 967,62 € à la MIAJ.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;

- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M.CALMET ET M. LE PEN SE SONT ABSETNUS

- D'approuver la présente participation versée à la MIAJ pour l'année 2024 ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune pour l'année 2024.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT